

Paris, le 31 mai 2017

## **REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Publiée en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF**

Lors de sa réunion du 23 mai 2017, le Conseil d'administration de Rexel a arrêté les décisions mentionnées ci-après concernant la rémunération des mandataires sociaux.

#### **1. Rémunération fixe de Ian Meakins, Président du Conseil d'administration**

Suite au renouvellement du mandat d'administrateur de Ian Meakins pour une durée de 4 ans lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2017 (seizième résolution), le Conseil d'administration a renouvelé sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration. A cette occasion, le Conseil a confirmé le maintien de sa rémunération fixe annuelle à 500 000 euros pendant la durée de son mandat, sans modification. Ian Meakins ne perçoit aucune autre rémunération.

#### **2. Attribution d'actions de performance 2017 à Patrick Berard, Directeur Général**

Dans le cadre de l'attribution d'actions de performance aux salariés et dirigeants du Groupe Rexel, conformément aux conditions d'attribution et de performance décrites dans la dix-huitième résolution approuvée par l'Assemblée générale du 25 mai 2016, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 100 000 actions à Patrick Berard, Directeur Général.

Ces actions de performance sont attribuées sous condition de présence et assujetties à 100% à des conditions de performance appréciées sur une durée de 3 ans.